

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

UN ANNIVERSAIRE

Il y a un an que la Chambre actuelle a été élue par la poigne de M. Constans.

Un an déjà !

Les républicains célèbrent cette date, rappelant que la République faillit y sombrer et qu'ils furent obligés de recourir à tous les moyens déshonnêtes pour la sauver.

Oni, la République opportuno-radical, très sérieusement secouée par le suffrage universel, est restée debout.

Est-elle solide ?

Ca, c'est une autre question.

Si la Chambre qui la représente se conduit pendant les trois années qui lui restent à courir comme elle s'est conduite pendant les douze mois qui viennent de s'écouler, il pourrait bien se faire que le pays se fâche et résiste même à une poigne encore plus vigoureuse que celle de M. Constans.

La seule réforme que cette République ait opérée est une sottise : la transformation de l'impôt de répartition en impôt de quotité, œuvre qui aboutit à des incohérences où l'administration patauge et s'embourbe, en même temps qu'elle inspire aux contribuables de trop légitimes inquiétudes.

Quant à la promesse de faire des économies, on sait qu'elle se traduit par la création de soixante à quatre-vingt millions d'impôts et par un nouveau projet d'emprunt.

Sans compter que, les trois quarts de cette année parlementaire ayant été employés à invalider les députés conservateurs des circonscriptions où le gouvernement croyait avoir quelque chance de faire passer ses candidats, voici la discussion budgétaire acculée aux derniers mois de 1890.

Et, précisément, jamais budget n'a été si embrouillé que celui-là !

Où la Chambre votera par dessous la jambe des projets mal étudiés, ou bien il faudra recourir aux douzièmes provisoires.

Pour achever ce tableau, à l'incohérence financière du gouvernement s'ajoute l'incohérence politique, et, pendant que les ministres multiplient les actes de vexation, on les entend prononcer aux quatre coins de la France des discours conciliants.

Si faible que se soit montré le suffrage universel depuis une dizaine d'années, il nous semble impossible qu'il ne finisse pas par se fatiguer du système opportuno-radical.

Et il pourrait bien arriver que la victoire, très malpropre d'ailleurs, remportée par cette coterie sans vergogne il y a un an, fût la dernière.

ÇA SE DÉCOLLE

L'ère des difficultés commence, disait M. Gambetta lorsque, après la victoire de la coalition des républicains de toutes couleurs, il fallut partager le gâteau dont chacun, suivant la tradition du parti, exigeait naturellement la plus grosse part.

Entre intimes, l'ancien dictateur exprimait

la même idée sur cette forme plus familière et plus imagée : « Ça se décolle. » Aujourd'hui également, cela se « décolle » d'une manière inquiétante pour la majorité de la Chambre.

Tant qu'il s'agissait de se défendre contre le boulangisme, opportunistes et radicaux, attablés autour de l'assiette au beurre, ont uni leurs efforts et oublié leurs vieilles rancunes et leurs récentes querelles.

Il n'en va plus de même à l'heure actuelle ; les alliés d'hier recommencent à se disputer sérieusement.

Toujours ingrats, jamais satisfaits, les radicaux montrent les dents au ministre de l'intérieur qui, l'an dernier à pareille époque, les sauvait pourtant du naufrage définitif.

Un reporter de la France est allé un peu naïvement interviewer M. Constans dans son superbe château de Saint-Bel (Aveyron). Il y a même pris pour un domestique improvisé un homme assez mal tenu « pour ne rappeler en rien les huissiers si corrects du ministère de l'intérieur ». Cet « homme était un président du tribunal venu faire sa cour au ministre ! Voilà qui donne une idée bizarre de la magistrature épurée !

Ce reporter, qui venait de faire cent cinquante lieues pour avoir l'opinion du ministre de l'intérieur sur les « Coulisses du Boulangisme », a été reçu, mais M. Constans paraît s'être moqué de lui : M. Constans ne connaît pas les « Coulisses » et s'étonne qu'on les lise.

Ignorance étrange, à laquelle ne croit pas M. Camille Pelletan :

« Je parierais ma tête (et cela sans courir de risques) qu'il les avait lues, relues, peut-être connues d'avance. S'il existe, de Dunkerque à Bayonne et de Brest à Nancy, un Français qui croit à cette ignorance du ministre de l'intérieur, je suis prêt à lui réclamer une pension aux frais de l'État, dans un enclos du Jardin des Plantes. »

La Justice accuse donc de duplicité M. le ministre de l'intérieur ; mais ce n'est pas le côté le plus intéressant du débat qui s'élève à l'heure actuelle entre les républicains. Ce débat a trait à la date de la rentrée des Chambres : les radicaux l'exigent pour les premiers jours d'octobre ; les ministériels estiment que la fin du mois est largement suffisante.

La Lanterne donne la liste, fort longue, des affaires restées en souffrance — à commencer par le budget avec « les difficiles problèmes qu'il soulève, » et conclut en ces termes :

« Faut-il croire, comme on le dit déjà, qu'en abrégant ainsi le temps que le Parlement pourra consacrer à ses délibérations, le cabinet espère esquiver les dangers qu'une discussion approfondie du budget pourrait entraîner pour lui ? Faut-il croire que quelques-uns de ses membres redoutent de se trouver en contact avec la Chambre. . . . ? »

Hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance : les dernières et violentes polémiques qui se sont élevées entre opportunistes et radicaux auront, à n'en pas douter, leur contre-coup dans le Parlement.

Et nous ne serions pas étonnés qu'en effet « quelques-uns des membres du cabinet » préférèrent retarder le « contact ».

Parmi les quelques-uns, faut-il compter M.

le ministre de l'intérieur qui ne connaît pas encore les « Coulisses du Boulangisme », mais qui devra le lire afin de pouvoir répondre à M. Camille Pelletan qui lui décoche dans la Justice ce trait du Parthe :

« Il lui reste (à M. Constans) à se faire une opinion, sur les « Coulisses du Boulangisme » pour le jour où il lui arriverait d'avoir à exprimer cette opinion aux représentants du pays. »

Il suffit de joindre à ces propos menaçants la querelle moins apparente, mais tout aussi réelle, de M. Ferry et de M. Floquet, « que ses amis, dit l'Estafette, seront sages de ne pas pousser au ministère », mais qui a bien envie de se laisser faire une douce violence, pour voir que les dissensions intestines ne manquent pas dans la majorité républicaine, qu'elles éclateront au premier jour, qu'en un mot « ça se décolle » à vue d'œil.

VOYAGE PRINCIER

M^{rs} le Comte de Paris s'embarque aujourd'hui mercredi à Liverpool avec son fils, M^{rs} le duc d'Orléans, pour les Etats-Unis et le Canada. Le voyage durera environ six semaines.

Le Comte de Paris est accompagné de M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française ; de M. le marquis de Lasteyrie, arrière-petit-fils de Lafayette ; de M. le colonel de Parseval, de M. le capitaine Morhain, de M. le docteur Récamier.

Le duc d'Orléans est accompagné de M. le duc d'Uzès.

Les anciens compagnons d'armes du Comte de Paris à l'armée du Potomac ont l'intention de lui offrir un grand banquet pendant son séjour à New-York.

UNE BONNE NOUVELLE

C'est au Radical que nous l'empruntons ; elle est extraite de sa correspondance.

« La réaction relève la tête d'une manière arrogante.

» Non seulement on résiste aux fonctionnaires de la République, mais on les menace. Tout le terrain gagné l'an dernier est perdu. »

M. Sigismond Lacroix engage les républicains à « ouvrir les yeux. »

Qu'ils les ouvrent, ils verront pourquoi on ne veut plus d'eux.

On lit dans le Radical :

« Certes, la guerre, nous ne la souhaitons pas ; mais, si le malheur veut qu'un jour la France y soit entraînée malgré elle, nous espérons bien que cette fois ce sera la dernière.

» Et quand notre vaillante armée se montrera sur les champs de bataille, nous avons la confiance qu'elle n'en reviendra pas sans avoir supprimé les rois provocateurs, rendu aux peuples leur indépendance et assuré à jamais la tranquillité européenne. »

Voilà des propos bien faits pour écarter les dangers qui menacent encore la France à l'extérieur, comme le disait, il y a quelques jours, M. Jules Roche, dans un discours public. On supprimera le Czar, sans doute, afin de cimenter l'alliance russe.

POISON ALLEMAND

Les buveurs de bière, qui donnent la préférence à la bière qui nous vient d'outre-Rhin, parce qu'elle possède un goût qui flatte, ne savent pas à quels dangers ils s'exposent en ingurgitant cette boisson.

En effet, il ressort d'une circulaire du ministre du commerce de Prusse que les brasseurs allemands emploient, pour rectifier le goût de la bière devenue aigre, la saccharine. On sait que cette substance a une puissance de beaucoup supérieure à celle du sucre, mais qu'elle est nuisible à la santé, comme l'est aussi, du reste, le salicylate de soude, dont les brasseurs allemands font un si large usage, au détriment de nos estomacs.

Si les braves Teutons n'avaient employé la saccharine que pour la bière d'exportation, on les aurait laissés tranquillement nous empoisonner à petites doses.

Mais ils se sont avisés de s'en servir aussi pour la bière dont ils abreuvent les sujets précieux de sa gracieuse majesté Guillaume, et le ministre prévoyant a mis le holà.

Il déclare dans sa circulaire que l'emploi de la saccharine dans la fabrication de la bière tombe sous le coup de l'article 40 de la loi du 14 mai 1879 sur les denrées alimentaires, lequel article vise les falsifications.

Les brasseurs allemands se le tiendront pour dit, et ils ne vont plus employer la saccharine. . . que pour les bières déjà salicylées qu'ils nous envoient.

Comme il est probable que notre ministre du commerce n'aura pas le même souci de notre santé que celui de Prusse pour la santé des Allemands, et que les empoisonneurs d'outre-Rhin pourront écouler en France leur dangereux produit, c'est à nous à nous tenir sur nos gardes, et à ne plus boire le poison allemand qu'on nous vend sous le nom de bière.

Orages et inondations

Les journaux publient de nombreux détails sur les dégâts causés par les pluies et les inondations de ces derniers jours.

En voici quelques extraits :

Nîmes, 23 septembre.

Voici des détails sur les inondations dans la commune du Vigan.

Dans la rue du Pont, on mesurait jusqu'à trois mètres d'eau. Un fermier, pour sauver son bétail et ses chevaux, a dû les monter au premier étage.

Les caves et les magasins de plusieurs rues sont envahis et les marchandises perdues.

Dans la commune d'Avèze, trois ponts ont été enlevés ; l'usine de M. Capion, industriel, et la filature de MM. Laporte ont été inondées.

L'usine Lacroix a été aussi envahie et les chevaux ont été entraînés par le courant. Les habitants ont dû se réfugier au deuxième étage pour se mettre à l'abri.

L'Arre a tellement grossi que, arrivée au village du Pont-de-l'Hérault, situé à son confluent avec l'Hérault, elle entraîne tout ce qui est sur son passage.

Plusieurs maisons s'écroulent.

Les récoltes sont totalement perdues. On

évalue les dégâts pour la commune du Vigan à plusieurs millions.

L'Arre a atteint jusqu'à 8 mètres au-dessus de son lit ordinaire.

Les travaux du chemin de fer d'Aumescas, ainsi que le pont de service et la voie, sont détruits.

Une maisonnette, dans laquelle se trouvaient une femme et un enfant de trois ans, a été emportée; la mère a pu se sauver, mais l'enfant a disparu dans les eaux.

Les nouvelles qui arrivent des communes voisines du Vigan sont déplorables; les ravages sont terribles.

Dans la commune de Valleraugue, quatre maisons et 170 moutons ont été emportés par l'Hérault.

Nîmes, 23 septembre.

On signale de Chamborigaud que des désastres considérables se sont produits pendant l'orage et la tempête.

Tous les habitants ont dû rester en éveil pendant toute la nuit.

A la clarté des éclairs on voyait les eaux rougeâtres s'avancer vers le village et, suivant la vieille route, atteindre la maison du maire.

Au lever du jour, les habitants ont pu contempler de terribles ravages.

Dans les prairies et dans les jardins, les arbres fruitiers et jusqu'aux peupliers et aux ormeaux servant de barrage à la rivière étaient emportés par le Lnech sur une longueur de plus de deux kilomètres.

Les châtaigniers et les noyers n'ont pas été épargnés.

ÉTRANGER

ENTREVUE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE ET DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Leignitz, 20 septembre.

Les manœuvres ont commencé à 7 heures du matin. L'empereur a fait opérer par le 6^e corps, qui était à Brechelohof, et par le 5^e corps qui était à Hermannsdorf, une attaque contre un ennemi simulé défendant le haut plateau situé au sud de Hochleirch. Les manœuvres se sont terminées à dix heures. Il y a eu ensuite une revue à Eichholz. Les trois souverains, le général de Caprivi et le comte Kalnoky y assistaient et sont revenus ici en voiture.

Après les manœuvres, l'empereur Guillaume II a remercié l'empereur d'Autriche et le roi de Saxe d'y avoir assisté. Il a exprimé l'espoir que l'empereur François-Joseph serait convaincu que l'armée allemande avait conservé sous sa direction les qualités dont elle faisait preuve sous le commandement de l'empereur Guillaume I^{er}. Il a ajouté que c'était là une garantie de la solidité et de la puissance de l'alliance qui existe entre les armées des deux Empires.

L'empereur d'Autriche a répondu qu'il était fier d'avoir un allié possédant une pareille armée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 septembre 1890.

La situation n'a pas changé. Peu d'animation, mais de la fermeté. Le 3 0/0 finit à 95.45; le 4 1/2 0/0 clôture à 106.25.

Les valeurs de crédit suivent la marche de nos rentes. Le Crédit Foncier à 4,306; la Banque de Paris à 867; la Banque d'Escompte à 526; le Crédit Lyonnais à 807; le Crédit Mobilier à 450; la Société Générale à 510; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 600.

La Banque Nationale du Brésil reprend les cours élevés de ces derniers jours et se négocie aux environs de 630.

Le marché de nos obligations de chemins de fer est très suivi. L'attention se porte principalement sur celles de la Compagnie des chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône dont le prix modique, 417, encourage les acheteurs. Rapportant 15 fr. par an, remboursable à 500 francs, cette valeur, dotée de la double garantie de l'Etat et du département, peut être considérée comme solidité l'égale d'un fonds d'Etat. Aussi bien partagée que les obligations des lignes algériennes, on ne comprend pas comment l'épargne ne s'est pas encore portée sur elle avec autant d'empressement que sur les premières.

Le Gaz de Madrid oscille de 480 à 485 l'action. On n'ignore pas que, parmi les valeurs industrielles, celles qui ont pour objet la fabrication du gaz sont moins que toutes autres à l'abri de moins-values. En effet, le renchérissement du prix de la houille ne peut leur nuire puisque la valeur des sous-produits dont elles disposent augmente en même temps et leur donne un bénéfice compensant largement le prix d'achat. L'action du Gaz de Madrid donne 25 fr. de dividende, son revenu atteint donc plus de 5 0/0, elle se capitalise encore à un taux bien supérieur à celui de la plupart des autres Compagnies gazières.

On annonce pour les 29 et 30 septembre courant la mise en souscription publique de 16,000 obligations 5 0/0 de 300 fr. de la Société Universelle des Alcools et Liqueurs purs. Le prix d'émission est de 266.25 et l'intérêt annuel de 15 fr.

Les Chemins Economiques font 417.

NOUVELLES MILITAIRES

Après la répartition du contingent de la classe 1889, la nouvelle loi de recrutement donnera 1,340,292 hommes de l'armée active et de réserve prêts à entrer en ligne au moment de la mobilisation, et l'armée territoriale en fournira 994,614; au total 2,304,906 hommes.

HOMMES A LA DISPOSITION

Les hommes à la disposition de la classe de 1886 (dispensés, article 17), ajournés pour la première fois, en 1887, par les conseils de révision et reconnus aptes au service en 1888, qui, par suite d'omission, n'ont pas été convoqués en novembre et décembre de cette dernière année, et ne l'ont été que du 1^{er} mars au 30 avril 1889, seront appelés du 1^{er} octo-

bre au 18 novembre 1890 inclus, en même temps que les autres dispensés de l'article 17 de la classe de 1886.

L'Écho de Paris dit que les rapports des généraux Davoust, Thomassin et de Galliffet sur les manœuvres des 14^e, 16^e et 17^e corps, constatent des progrès marqués dans l'instruction des troupes.

Ils reconnaissent le bon état de nos cadres et insistent toutefois sur la nécessité de n'emmener que des hommes valides, les devoirs incombant aux officiers s'étant encore accrus avec l'adoption de la poudre sans fumée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Dans son numéro d'hier, un journal de la localité se plaint amèrement du mauvais état de la voie et des égouts dans le carrefour du Puits-Tribouillet. En temps d'orage, comme celui de dimanche dernier, par exemple, les maisons de ce quartier, et tout particulièrement l'administration du journal en question, sont transformées en véritable... petite Loire.

« Ce serait peut-être le moment — dit en terminant notre confrère — d'examiner à fond la question des égouts, et de ne plus se contenter des rapports *invariablement optimistes*, et, nous le craignons, *médiocrement exacts*, de M. l'architecte-voyer.

» Que nos égouts nous empoisonnent, c'est déjà beaucoup, mais qu'ils nous noient par dessus le marché, c'est trop à la fois.»

Après les réparations importantes qui ont été faites à la voie dans ce quartier, et qui n'ont rien changé à l'état de choses, — au contraire — nous ne voyons plus qu'un remède, c'est de transformer ses pénates en habitations lacustres en attendant que M. l'architecte-voyer ait trouvé le moyen d'éviter les noyades dont se plaint notre confrère.

EXPOSITION DE VIGNES AMÉRICAINES DU COMICE AGRICOLE POPULAIRE DE LUYNES

Nous apprenons avec le plus vif sentiment de plaisir que M. Louis Duvau aîné, de Chacé, près Saumur, vient d'obtenir, au concours de Luynes, pour ses vignes greffées au mois de mai dernier, et pour l'ensemble de sa collection de vignes américaines et franco-américaines, un deuxième prix (médaille d'argent); et M. l'abbé Mondain, directeur de l'orphelinat agricole de la Breille, un troisième prix (médaille d'argent) pour sa collection de vignes américaines et françaises.

LE YOM-KIPPOUR

C'est aujourd'hui que les juifs célèbrent les fêtes du Yom-Kippour. Le Yom-Kippour est le jour de l'an d'Israël.

Les juifs célèbrent cette fête par un grand jeûne; ils doivent s'abstenir d'aliments toute la journée jusqu'au coucher du soleil.

ANGERS. — En parlant de l'incendie de la rue Chèvre, dans l'immeuble des Sœurs de Saint-Charles, le *Journal de Maine-et-Loire* dit notamment :

« Il est à remarquer que la fenêtre du grenier est éloignée de deux ou trois mètres d'une construction voisine. Cette distance est suffisante pour écarter toute idée d'imprudence, et puis on ne va pas d'ordinaire allumer ou éteindre sa pipe ou son cigare sur le haut d'un mur.

» Au contraire, la distance qui sépare les deux constructions n'est pas telle qu'il soit impossible de lancer dans le grenier un brandon allumé quelconque.

» Tout donc rend cet incendie suspect et nous espérons bien, quoi qu'il s'agisse dans l'espèce d'un établissement dirigé par des religieuses, que la justice fera une enquête sérieuse.

» Pendant que les premiers citoyens honnêtes arrivés sur les lieux de l'incendie s'efforçaient de sauver les meubles et de faire la part du feu, une bande de voyous se précipitait dans les cours et les jardins du voisinage, et, sous prétexte de chercher de l'eau, pillait tout ce qu'elle rencontrait. Ces vauriens ont brisé les arbres et enlevé des fruits en quantité considérable.»

Grande fête au Champ de Mars. — On organise en ce moment une grande fête aérostatique, avec expériences de guerre, pour dimanche prochain 28 septembre.

Le célèbre capitaine Comme, l'aéronaute bien connu, membre de l'académie aérostatique de Paris et de plusieurs sociétés savantes, est arrivé à Angers pour diriger lui-même les expériences aérostatiques et militaires qui seront exécutées sur le Champ de Mars.

Voleurs condamnés. — Les quatre pillards que l'on a pris, sur cinq qui dévalisaient le jardin de la Benèterie, en Frémar, appartenant à M. Unal, conseiller à Poitiers, ont été jugés et condamnés, vendredi dernier, par le tribunal. Ce sont : Adolphe Godineau, âgé de 21 ans; François Legoff, âgé de 17 ans; Jules Grennepois, âgé de 16 ans, et Henri Maillard, plus jeune encore. Godineau avait déjà subi huit condamnations pour vols et Legoff quatre pour le même délit; il sortait de prison. Les deux autres se faisaient prendre pour la première fois.

Le tribunal s'est montré faible.

Il a condamné Godineau et Legoff à un mois de prison; Grennepois à 48 heures, et Maillard à 50 fr. d'amende. C'est pour rien. Ils recommenceront.

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

— Mademoiselle, dit-il, la mer est étale. Si vous tenez à rentrer à Saint-Pair ce soir, le moment est venu d'embarquer.

Jeanne acquiesça du sourire :

— Je suis prête, monsieur.

Elle s'élança vers Mariannik, qui, immobile, les bras croisés, la contemplait avec une admiration émue.

Mlle de Bueil tendit la main à la vieille femme.

— Voulez-vous me permettre de vous embrasser, madame? demanda-t-elle.

— Oh! de grand cœur, ma chère fille, s'écria la Bretonne, reprise par l'émotion et les larmes.

Jeanne pencha son front, et la nourrice y mit un long baiser.

— Oh! comme vous lui ressemblez! — Et

même son nom que vous avez! — Tenez, voulez-vous me faire plaisir?

— Certes, oui, répliqua Jeanne joyeuse.

— Eh bien, gardez ces habits. Ça vous fera un souvenir. Je vais quelquefois à la côte. J'irai de temps en temps vous demander de vous habiller comme ça... pour moi.

— J'accepte. Venez quand cela vous fera plaisir.

Elles échangèrent encore une étreinte, et la jeune fille rejoignit Pierre. Pendant toute cette scène, il s'était tenu muet à quelque distance. Il montra alors le chemin à sa compagne.

— Par ici, mademoiselle, s'il vous plaît.

Ils descendirent le versant opposé de l'îlot.

Dans une anse bordée de sable très fin se balançait une yawl d'acajou, longue et mince, au bordage élevé, au mât oblique. Pierre offrit la main à la jeune fille et, poussant l'embarcation du bout d'une gaffe, la mit à flot.

La brise prit d'emblée la voile et emporta l'esquif d'un seul souffle à cent brasses des rochers.

Alors, il vira de bord, tourna l'îlot, et s'en-vola comme un oiseau de mer sur la nappe étincelante.

Juste en ce moment, en effet, le soleil, juste-que-là voilé, déchirait la trame des nuées et couvrait le détroit de ses rayons.

La côte, l'archipel, les horizons chargés de brouillards, s'accusèrent complètement. Ce fut une apothéose de féerie.

Les deux voyageurs gardaient le silence. La brise tenait si bien, que la voile tendue ne cliquetait pas. On n'entendait que le bruissement de l'étrave coupant les flots devenus calmes.

Penchée sur le tribord, la yawl filait comme une flèche, sans secousse, sans surprise. La main qui tenait l'écoute et la barre était à la fois souple et ferme. Deux ou trois têtes de récifs rasèrent la quille au passage.

Au début, Jeanne n'avait pas été sans quelque inquiétude. Cet homme connaissait-il la mer autant qu'il le paraissait? Avait-il la prudence, le sang-froid nécessaires pour guider une aussi frêle embarcation à travers les dangereux parages qu'il fallait traverser?

Maintenant la réponse était faite. Pierre semblait mettre quelque coquetterie à braver le péril.

A certaines occasions il laissait l'embarcation porter droit sur une pointe de roc, et Mlle de Bueil, qui ne voulait rien laisser paraître de

ses rapides terreurs, s'accrochait des deux mains aux plats-bords pour se retenir de crier. Mais l'esquif, en arrivant sur l'arête menaçante, déviait brusquement sa course, frotant à peine le roc de l'écumé de son sillage.

Pourtant, ce silence devenait embarrassant. Pierre le rompit le premier.

— Mademoiselle, commença-t-il, je crains que, tout à l'heure, vous n'avez mal interprété mes paroles.

— Quelles paroles, monsieur?

— Celles par lesquelles j'ai voulu vous rassurer contre l'hypothèse de relations plus durables que vous ne l'avez désiré.

— J'avoue, monsieur, que je ne comprends pas.

Il eut un rire amer.

— Il faut convenir que je ne suis pas heureux aujourd'hui dans mes expressions. Je ne parviens pas à me faire entendre. Encore une fois, pardonnez-le-moi. Si ma langue a trahi ma pensée, veuillez la rétablir dans le sens véritable, et ce sens, le voici :

Mademoiselle, une heureuse fortune de mon existence m'a permis d'être votre hôte quelques instants. En ne vous demandant point votre nom, j'entendais dire que je n'étais pas homme

M^{me} la comtesse de Puiseux, née Augustine-Jenny de Mazoyer, est décédée le 16 de ce mois, au couvent des Dames du Bon-Sauveur de Caen, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, elle était veuve du comte de Puiseux et belle-fille du préfet de Maine-et-Loire sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X.

BAUGÉ. — Nomination. — Par décret en date du 27 août 1890, M. Auguste Truel, ancien principal clerc de M^e Soudée, avoué à Angers, a été nommé avoué à Baugé, en remplacement de M^e Coudreuse, démissionnaire.

Incendie. — Vendredi, vers 2 heures du matin, un violent incendie s'est déclaré à Claire-Fontaine, ferme située à environ 1,500 mètres de Baugé, habitée par le sieur Pied-noir et appartenant à M. Jousset de Vendanger.

Les fourrages ont été complètement détruits et la perte peut s'élever à environ 3,000 fr.

On ignore les causes de l'incendie qui, dit-on, serait attribué à la malveillance.

CHOLET. — M. l'abbé Dixneuf, vicaire à la cathédrale, est nommé aumônier de la Retraite à Cholet, en remplacement de M. Lethon, décédé.

Retour du 77. — Le 77^e de ligne est rentré vendredi à Cholet, après avoir subi avec succès l'épreuve des grandes manœuvres.

Nos troupiers ont eu chaud, bien chaud, mais personne ne s'est plaint. On marchait, on se battait comme s'il s'était agi de combattre un ennemi véritable et de défendre le territoire envahi.

Les réservistes ont fait leur devoir comme les autres et semblaient rompus aux fatigues comme des vétérans.

Une erreur judiciaire. — Nous avons déjà annoncé qu'une fille Marie D..., par un faux témoignage, avait fait condamner deux jeunes gens innocents de la Tessoualle.

On dit qu'une nouvelle enquête va être ouverte par le parquet, et que la jeune fille passera à son tour en cour d'assises.

ACCIDENT DE TRAMWAY

Un affreux accident s'est produit jeudi soir, au dernier départ du tramway de Paramébourg pour Saint-Malo.

Il était environ 7 heures 45, et l'obscurité était déjà presque complète. Le nommé Chevillon, aide-forgeron, remplissant momentanément les fonctions de chauffeur, faisait avec le mécanicien la manœuvre de l'aiguillage pour le départ. Il venait de déplacer les aiguilles et de donner le signal de la manœuvre lorsqu'il remarqua que les disques de la locomotive n'avaient pas été déplacés. Avec l'insouciance du danger qui caractérise malheureusement la

à me prévaloir d'une rencontre aussi fortuite, et, faut-il vous l'avouer, je vous demandais par là même de renoncer à toute pensée d'incursion dans mes humbles domaines.

Assurément, mon île n'est point grande, et je ne suis point assez sauvage pour en interdire l'accès à quiconque serait désireux d'en fouler le sol. Mais elle est devenue pour ceux qui l'habitent un lieu de retraite, un refuge contre les détresses et les déceptions du monde. Elle n'est pas belle, tant s'en faut, mais elle peut tenter la curiosité de quelque touriste. Pourtant, il semble qu'elle ait un privilège. Elle est défendue et protégée par une tombe.

Mlle de Buhel se sentit remuée par l'accent dont ces paroles furent prononcées. Elle devina dans le passé de cet homme de trente ans la présence d'un mystère qui avait dû assombrir d'abord, et briser ensuite cette vie. Elle répondit avec un certain enjouement :

— Prenez-garde, monsieur Pierre, voilà que c'est vous maintenant qui sortez de votre réserve de tout à l'heure !

— Ah ! fit-il, vous me gardez rancune. Je vois que le plus simple est pour moi de me taire.

Ces mots « monsieur Pierre » lui étaient

plupart des chauffeurs, il sauta sur la machine en marche pour décrocher l'un des disques. Le poids de celui-ci dut entraîner Chevillon en avant : l'infortuné chauffeur tomba sous la machine, qui le mutila affreusement. On le releva mort.

L'obscurité n'avait pas permis au mécanicien, attentif à regarder loin de lui sur la voie, de voir le danger couru par son malheureux compagnon.

Chevillon, âgé de 28 ans, était marié depuis peu et père d'un enfant de cinq semaines. On conçoit la douleur de sa pauvre jeune femme en apprenant le malheur qui l'atteint.

Le cadavre de l'infortuné chauffeur a été porté à l'hospice de Saint-Malo, où il a été procédé à son autopsie.

Ce douloureux événement a jeté la consternation dans le personnel du tramway, où Chevillon jouissait de la sympathie générale.

LE SERMENT DES GARDES PARTICULIERS

Le 30 juin dernier, la cour de cassation a annulé, pour excès de pouvoir, un jugement rendu le 26 mars précédent par le tribunal de première instance de Château-Thierry, qui avait refusé d'admettre au serment de garde particulier, le nommé Busigny, présenté par M. Waddington, sénateur, propriétaire et agréé par l'administration.

Le tribunal avait motivé son refus sur le casier judiciaire de Busigny, duquel il résulterait que ce dernier avait été condamné à 400 francs d'amende pour coups volontaires.

Cette condamnation dénonçait, d'après le jugement, un caractère violent, exclusif du calme et du sang-froid exigés dans l'exercice de ses fonctions de garde et d'auxiliaire de police judiciaire.

La cour suprême, considérant que les faits sur lesquels s'étaient appuyés le jugement ne constituaient pas une incapacité légale de la fonction pour laquelle Busigny avait été agréé, a cassé le jugement du tribunal pour excès de pouvoir.

Le même Busigny, commissionné par le même propriétaire et toujours agréé par l'administration, se représentait vendredi devant le tribunal de Château-Thierry pour y prêter le serment professionnel prescrit par la loi.

Mais le tribunal, persistant dans sa jurisprudence, et invoquant à peu près les mêmes motifs que ceux qui avaient déterminé sa décision du 26 mars 1890, a de nouveau refusé d'admettre Busigny au serment.

LES TRICYCLES A VOILES

Le vélocipède aura bientôt vécu. Les bicyclettes à vapeur se généralisent ; un percepteur du Cher fait ses recouvrements, non à la vapeur, mais sur un bicycle à vapeur. Les tricycles à voiles font irruption, il y en a déjà deux à Orléans.

allés droit au cœur. Une étrange volupté l'avait bercé à les entendre. Un instant son regard sincère se fixa sur les yeux de la jeune fille. Il la vit, en quelque sorte, pour la première fois. Dans son agreste costume de fille de la côte, Jeanne avait pris un ravissant cachet de naïveté et de pudicité qui seyait merveilleusement à sa beauté blonde, aux lignes exquises de ses traits, à la perfection de ses formes de patriennne.

(A suivre.)

Tous les jours nous parlons de vous, monsieur.

- Et vous en dites ?
- Du bien, toujours.
- C'est bien vrai ?
- Je vous le jure.
- Alors vos conversations sont courtes.

En province, chez un homme de loi.
— Ma brave femme, que voulez-vous que j'y fasse ? C'est la loi. Vous ne pouvez pas hériter de tout ce que votre défunt mari a acquis de son vivant.

— Notaire m'avions cependant bien dit que j'étais mariée sous l'ancien régime !

Ce sont de vrais véhicules de famille, sur l'avant le père et la mère ont leur siège et font mouvoir quatre fortes pédales, le fond est réservé aux enfants et aux bagages, le milieu est occupé par une mâture qui retient deux grandes voiles avec leurs poulies et les cordages servant à les faire mouvoir et tourner au vent.

A quand le vélo électrique ? Il y en a déjà à Paris et à Londres, dit-on, mais le pittoresque restera aux bicyclettes à voiles dont l'effet est très singulier.

Un peu de mode

La mode actuelle, qui fait surgir les plus opposées, se prête merveilleusement à toutes les exigences de l'intérêt personnel et du goût.

Aimez-vous les fichus Récamier en drap formant volant très bouffant avec un empiècement pointu ?... Il n'est plus très nouveau et se porte encore comme la perle du genre. Il y a pourtant bien peu de personnes à qui ce vêtement soit parfaitement seyant. En voici un autre, qui est moins original et qui va sur toutes les toilettes. C'est une pèlerine rayée de ruban numéro 9 et d'entre-deux de Chantilly ou de guipure de même largeur. Col de velours. La pèlerine arrive un peu au-dessus de la taille, qu'elle laisse voir ; devant, elle forme deux étoles étroites tombant aussi bas que la jupe.

Voilà un petit vêtement qui, au moins, n'est pas à tout le monde. On peut le faire encore en galons de soie ajourés et perlés de jais fin avec rubans de taffetas, ce qui est extrêmement gracieux. Il est encore on ne peut plus distingué en jais ajourés avec perles d'acier tissées et rubans de velours noir ou gris acier.

Les mantelets se portent également beaucoup froncés autour d'un empiècement rond ou pointu. L'empiècement fort beau et le manteau très simple ; ils descendent toujours très bas, devant, en étole.

Grand succès pour jaquette sans manches. Rien ne peut donner une idée de l'élégance d'une jaquette beige, vert pâle, gris acier, avec les manches de broderie crème, de dentelle bise, de passementeries noires, de velours rubis de la robe. C'est du Valois tout pur ou je ne m'y connais pas.

La cuirasse de la jaquette doit être très collante et les manches très épaulées élargissant les épaules en amincissant la taille par contraste.

En somme, on porte des vêtements très succints sur les jolies robes, et le plus souvent on n'en porte point du tout ; c'est la mode. Le prétexte est plein de candeur quand on est bien aise de laisser admirer sa jolie taille.

Rien de plus charmant, en ce moment, que les robes de crétonne écossaise avec des empiècements de guirlande pur ficelle. Voilà une toilette délicieuse pour une jeune fille, et, aussi, pas chère, ce qui ne gâte jamais rien.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1890

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées. — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans). — Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Alet, Arcachon, Argelès-Vieux-Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Capvern, Couiza-Montazels, Dax, Guétiary (halte) Hendaye, Laruns, Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Girons, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 300 kilomètres au moins de la station balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour, peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 40 0/0 du prix total du billet aller et retour.

FAITS DIVERS

LES ENFANTS EN CHEMINS DE FER

Les pères et mères de famille voyageant en chemin de fer, et qui rajeunissent leurs enfants pour que ceux-ci bénéficient d'un parcours gratuit ou réduit, feront bien de méditer la petite histoire suivante :

M^{me} C..., qui habite Cette, envoya ces temps derniers son petit-fils à Toulouse, chez ses parents, après avoir déclaré à la gare que l'enfant n'avait pas trois ans.

Mais un employé de la gare de Toulouse, étonné que le petit voyageur fût si jeune, eut l'idée de feuilleter les registres de l'état civil de Toulouse, où il constata que l'enfant était âgé de quatre ans.

Traduite devant le tribunal correctionnel de Montpellier, M^{me} C... a été condamnée à 16 fr. d'amende, et, en outre, à payer à la Compagnie du Midi le prix du voyage de Cette à Toulouse.

— Vous baillez ? disait l'autre soir M^{me} B... à son mari.

— Ma chère amie, le mari et la femme ne sont qu'un, et quand je suis seul je m'ennuie.

MARCHÉS

CHOLET, marché du 20 septembre

Froment, 1^{re} qual., l'hect., 18 50. — Avoine, l'hect., 7 75. — Pain, 1^{re} qual., le kil., » 42. — 2^e qual., les 6 kil., 2 ». — Pommes de terre nouv., l'hect., 3 ». — Haricots, l'hect., 18 50. — Beurre, le 4/2 kil., 1 20. — Œufs, la douz., » 85. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, le kil., 1 60. — Mouton, le kil., 2 ». — Porc, le kil., 1 40. — Foin, les 100 kil., 4 50. — Paille, les 100 kil., 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 ».

Bestiaux. — Bœufs gras : amenés 126, vendus 419 ; poids moyen 650 kilos. Prix : » 75. — Vaches grasses : amenées 57, vendues 50 ; poids moyen 450 kilos. Prix : » 65. — Bœufs maigres : amenés 59, vendus 44. — Vaches maigres : amenées 6, vendues 6. — Taureaux : amenés 3, vendus 3. — Veaux : amenés 4, vendus 4. — Moutons : amenés 234, vendus 198. — Porcs : amenés 86, vendus 72. — Cochons de lait : amenés 26, vendus 21.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS
OREZZA
EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE
La plus riche en fer et en acide carbonique
SOUVERAINE CONTRE :
GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE
et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang. — Consulter M^{me} les Médecins.

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.....	le paquet	70
— Génie extra.....	—	85
— Double pression.....	—	95
Triple pression bougie Ardrieux (article recommandé).....	—	4 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et pur TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
ET
L'AURIFICATION
PAR
BOUCHET, coiffeur-
parfumeur, 2, rue Saint-Jean, etc., etc.

DEPÔTS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. S. H. Z. 9, Rue Frongy (Fare Monceau), PARIS.
Dépôt à Saumur, chez M^{me} DECARD, 53, rue Beaurepaire; MM. H. MACHET, coiffeur-parfumeur, rue d'Orléans, 3; DAUBIGNY, parfumeur, 37, rue d'Orléans; BOUCHET, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean, etc., etc.

SUIVANT ACTE reçu par M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, M. et M^{me} MONTIGNY ont cédé à M. et M^{me} VITAL le Fonds de commerce de loueur de voitures qu'ils exploitaient à Saumur, rue du Portail-Louis, n^{os} 19 et 21, moyennant un prix payable le cinq octobre prochain. Les oppositions à la délivrance des fonds seront reçues par M. Vital, rue du Portail-Louis, n^o 19.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAM, A St-Hélens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls Représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 fr. 50.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signal. du B^m J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend. chez les Epiciers et Pharmaciens

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.
A VENDRE à l'amiable UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Pâiens, n^o 2.
Dépendant de la succession de M^{lle} POIRIER.
S'adresser, pour traiter, au notaire. (684)

MAISON A LOUER
Rue Saint-Nicolas, 33
Pour la Saint-Jean prochaine
S'adresser à M. BOURGUIGNON.
SUCRAGE DES VINS
Sucre cristallisé de canne, 1^{er} jet
LUMINAIS AUZARY & C^{ie}
Nantes, quai Moncoussu, 19 bis.

A LOUER
POUR NOËL PROCHAIN
Maison avec Magasin
Situés rue d'Orléans, 49.
S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)
M^{me} MARTIN-DESPRÉS donne, à domicile, des leçons de français et d'anglais.
Rue Cendrière, n^o 4.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire
Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,
Rue de la Banque, 16, à Paris
SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

CHASSEURS
Faites vos provisions à
l'Épicerie Parisienne
RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38
Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile
Purée de foie gras truffée... la boîte 4.40
Galantine de volailles truffée... 2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc... 2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé... 2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne... 1.40 et 2.50
Galantine de bœuf... 4.40 et 2.25
— de jambon... 4.50 et 2.75
Langue de bœuf... 2.50
Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 34
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 34	10 37		4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 44	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 34	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18	9 11	11 13	4 54

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES				
STATIONS	Direct soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir
Nantes	11 55			8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10			9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42				10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52				6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59				6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7				6 44
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 14	4 20	5 59			6 58
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56			7 3
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45				7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13			7 39
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35			8 30
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14			9 52
Paris arr.	10 39			4 48	10 46	2 35	11 58		5 7

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir		
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5		
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45		
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32		

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30		
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40		
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5		

POITIERS — MONTEUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53			Angers	4 40	7 30	11 48
Moncontour	7 41	10 47	2 42			Martigné	6 1	8 26	11 12
Loudun	8 42	1 39	3 56			Doué	6 24	8 55	11 54
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35			Baugé	6 32	9 5	12 16
— (dép.)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30	le Vaudelay	6 39	9 13	12 34
le Vaudelay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56	— (dép.)	7 38		1 26
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5	Loudun	8 24		4 14
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30	Moncontour	8 56		6 10
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12		Poitiers	10 33		10 40

ANGERS — DOUÉ — MONTEUIL — POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin
Angers	4 40			7 30	11 48	6 30			
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4				
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13				
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28				
le Vaudelay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37				
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54				
— (dép.)	7 38		1 26	2 21	9 17				
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 14				
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49				
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17				

SAUMUR — LA FLÈCHE									
STATIONS	matin	soir	soir	STATIONS	matin	matin	soir	soir	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	4 15		
Vivv	5 43	1 35	7 34	Clefs	7 31	10 46	4 18		
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	4 18		
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 24	11 51	5 15		
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 37	12 14	5 31		
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivv	8 50	12 30	5 44		
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur					